

Impôt sur le revenu

d'impôt, alors que M. Smith devra ajouter la moitié de ses gains en capital, soit \$10,000, à son revenu. Encore une fois, M. Jones sera plus avancé que lui. C'est donc dire qu'à l'heure actuelle la loi de l'impôt sur le revenu favorise la propriété au plus haut degré.

Si le gouvernement adoptait la proposition de M. Morgan...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Herbert: Pardon. Si le gouvernement adoptait la proposition du député de St. Catharines relativement à une déduction de l'intérêt hypothécaire, Jones prendrait encore plus les devants sur Smith, car il pourrait acheter une maison plus coûteuse, obtenir une hypothèque et en déduire les intérêts. Son revenu imputable exempt d'impôt serait plus considérable de même que son gain possible de capitaux. On voit donc que l'acceptation d'une telle proposition serait discriminatoire à l'endroit du locataire.

M. Morgan: C'est aussi déductible dans son cas.

M. Herbert: Cela n'est pas établi clairement dans la motion du député.

L'adoption d'une proposition de ce genre favoriserait de trois façons les contribuables à revenu élevé. En premier lieu, si un contribuable est trop pauvre pour verser un premier acompte pour l'achat d'une maison, il ne pourrait profiter de cette disposition. Deuxièmement, celui qui possède sa maison mais dont le revenu imposable est moindre que ses intérêts hypothécaires ou ses taxes municipales ne peut pas profiter de la totalité de la déduction. Troisièmement, du fait du caractère progressif de l'impôt sur le revenu des particuliers, la déduction est plus avantageuse pour le contribuable à taux maximal plus élevé que pour celui à taux maximal faible. La déduction maximale de \$500 prévue pour les impôts, plus \$2,000 pour intérêts hypothécaires serait très libérale et ferait réaliser un bien grosse économie aux contribuables à revenus élevés.

J'ai mieux compris maintenant, à cause de l'intervention du député de St. Catharines, alors qu'il n'était pas clair si, selon sa proposition, les locataires auraient le droit de déduire une partie de leurs loyers, allant jusqu'à \$500 par an, mais même s'il en était ainsi, la déduction prévue pour intérêts hypothécaires ne bénéficierait qu'aux propriétaires. Il faut aussi remarquer que le Manitoba et l'Ontario ont adopté, avec la collaboration du gouvernement fédéral, un plan en vue d'accorder des crédits d'impôts pour aider à compenser le coût des impôts municipaux. Mais ces crédits ont deux traits qui les distinguent. Tout d'abord, ils sont conçus de manière à accorder le plus d'avantages aux groupes à revenus inférieurs. Deuxièmement, ils sont une subvention indirecte versée par ces deux provinces aux municipalités se trouvant sur leur territoire.

Il y a deux autres points à signaler. Tout d'abord, il se peut qu'une déduction pour intérêt hypothécaire entraînerait une hausse des taux d'intérêt sur les hypothèques parce que cela entraînerait une augmentation de la demande de la part des acheteurs éventuels de maisons et ceux-ci pourraient être disposés à payer des taux d'intérêt plus élevés puisqu'ils pourraient déduire l'intérêt. Deuxièmement, ce plan encouragerait les gens à hypothéquer leurs maisons afin de se procurer de l'argent pour d'autres dépenses personnelles, parce qu'ils ne pourraient pas déduire l'intérêt sur l'argent emprunté pour acheter d'autres articles d'un caractère personnel.

M. Morgan: Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit.

[M. Herbert.]

M. Herbert: Si. Ainsi, nous pourrions encourager les gens à hypothéquer leurs maisons pour acheter des voitures et des embarcations et pour prendre des vacances. Nous pourrions aboutir à une situation où le fait de posséder une maison «en toute propriété» signifierait qu'on a mal planifié son impôt. Je dis ceci en toute sincérité. En ce qui me concerne, j'ai le privilège d'avoir une maison sans hypothèque, construite il y a 25 ans, que j'ai améliorée et agrandie sensiblement au cours des années. Je n'ai pas d'hypothèque à l'heure actuelle simplement parce que je ne pourrais déduire l'intérêt sur cette hypothèque.

Je pense, monsieur l'Orateur, que si cette motion était acceptée, et si l'on pouvait déduire les intérêts sur les hypothèques, je serais l'une des très nombreuses personnes qui chercheraient à hypothéquer sa maison, et j'aurais un usage tout trouvé pour l'argent ainsi obtenu. C'est tout simplement une affaire d'économie: en utilisant ces fonds à d'autres fins, je pourrais obtenir plus que l'intérêt net que je verserais pour eux. Un taux d'intérêt compris entre 9 et 10 p. 100 pour une personne appartenant à une catégorie de revenu élevé serait un taux réel d'environ 5 p. 100.

● (1730)

J'estime également que les personnes dont les hypothèques diminuent ou sont presque entièrement payées songeront à les augmenter pour le même motif. La plupart d'entre nous sommes continuellement à court d'argent. Où trouver de l'argent? En empruntant. Y a-t-il meilleure façon d'emprunter que d'hypothéquer nos maisons, parce que si cette proposition était adoptée, nous pourrions déduire les paiements d'intérêt de notre revenu et ainsi, nous pourrions obtenir de l'argent à bon compte.

Le député a dit que sa proposition encouragerait la construction domiciliaire. Tout au contraire, d'après moi, cela découragerait la construction domiciliaire. Elle se poursuit à un rythme beaucoup plus rapide que jamais, beaucoup plus rapide que celui que le Conseil économique juge essentiel, mais les fonds hypothécaires sont si recherchés que le taux d'intérêt a monté sensiblement. Décidément, nous devrions nous appliquer à faire diminuer ce taux. Si nous augmentons la demande des fonds disponibles comme le voudrait la présente proposition, le taux d'intérêt augmenterait et les gens qui ont besoin vraiment de cet argent devraient céder le pas à ceux qui comme moi sont bien prêts à payer 10 p. 100 ou plus pour cet argent pourvu que l'intérêt puisse être soustrait du revenu. Après tout, nous parlons ici de la fourchette supérieure d'imposition et cet argent serait déduit de notre taux supérieur d'impôt. Comme je le constate, cette mesure découragerait la construction domiciliaire plutôt qu'elle ne l'encouragerait.

Il est très difficile d'établir à quel point les déductions projetées réduiraient les recettes de l'État parce que l'on ne sait pas si les locataires sont compris et que je sache, si ces personnes doivent être incluses, ni combien de contribuables pourraient tirer pleinement profit des réductions, ni à quel point ils réorganiserait leurs affaires afin de tirer profit des déductions, comme cela arriverait dans un cas comme le mien ou dans le cas de personnes qui désirent hypothéquer leur maison ou augmenter l'hypothèque actuelle. Selon une estimation raisonnable, la perte de revenu dépassera de beaucoup le milliard.

Si l'on ne permettait pas aux locataires de déduire quelque chose en matière de taxes municipales, tout l'avantage de cette réduction de taxes irait à une classe de Canadiens, c'est-à-dire aux propriétaires. Il faut se rappeler que le genre de vie diffère d'une province à l'autre. Traditionnel-